

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 37 (1987)
Heft: 1

Artikel: La tradition apostolique et les origines du gnosticisme
Autor: Koester, Helmut
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-381322>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA TRADITION APOSTOLIQUE ET LES ORIGINES DU GNOSTICISME*

HELMUT KOESTER

I. *La conception traditionnelle*

Comment les apôtres et l'autorité apostolique furent-ils établis aux débuts du christianisme? La réponse traditionnelle à cette question est bien connue: Jésus appela les «Douze apôtres», qui étaient les témoins oculaires du saint ministère de Jésus, de ses paroles et de ses actes, aussi bien que de sa crucifixion et de sa résurrection. Les tenants de ce point de vue se réfèrent d'habitude aux *Actes des Apôtres*. Luc voulait s'assurer qu'en fait le cercle de ces Douze Apôtres fût le seul et exclusif lien entre Jésus et la jeune église catholique: comme Judas avait disparu de ce cercle, une élection spéciale dut être tenue pour ramener le groupe à son nombre d'origine; et même le ministère de Paul fut conçu de façon à devenir dépendant de ces Douze Apôtres d'origine¹. Mais ce qui n'est normalement pas pris en compte, c'est que Luc n'utilisa pas cette conception pour établir une autorité apostolique durable.

Dans les tentatives ultérieures d'établir une autorité apostolique, les conceptions de Luc furent utilisées pour justifier les prétentions des églises chrétiennes catholiques à être les vraies héritières de la tradition de Jésus et du soi-disant âge apostolique: 1^o Le canon apostolique des textes du Nouveau Testament. 2^o Le credo apostolique. 3^o La fonction de l'évêque, investie d'autorité par la théorie de la succession apostolique ininterrompue. Ces trois facteurs devinrent les piliers de l'organisation des églises catholiques et de leur autorité².

* Cet exposé a été présenté à l'Institut des Sciences Bibliques à Lausanne le 1^{er} mars 1986. Une version antérieure fut présentée au Luther-Northwestern Theological Seminary à St. Paul, Minnesota, au printemps de 1985. Je remercie ma fille Almut d'avoir assuré la traduction française de ce texte.

¹ Littérature plus ancienne dans A. MEDEBIELLE, «Apostolat», dans *Dictionnaire de la Bible* Supplément 1, 1928, 533-588; littérature extensive dans J. ROLOFF, G. G. BLUM, F. MILDENBERGER, «Apostel /Apostolat/Apostolizität: I. Neues Testament, II. Alte Kirche, III. Systematisch-theologisch», dans *Theologische Realenzyklopädie*, 3, 1978, 430-477; cf. H. RIESENFELD, «Apostel», dans *Die Religion in Geschichte und Gegenwart* (3^e éd.) 1, 497-499.

² Concernant cette supposition, voir les remarques critiques de HANS VON CAMPENHAUSEN, *La formation de la Bible chrétienne*, trad. D. Appia et M. Dominicé, Neuchâtel 1971, p. 303 et p. 306 n. 6. Je dois une grande partie de mon exposé à cet ouvrage de Hans von Campenhausen; cf. aussi son *Kirchliches Amt und geistliche Vollmacht* (BHT 14) Tübingen 1963², 163, 194.

De ce point de vue, toute autre prétention à détenir une autorité apostolique devait apparaître comme une utilisation secondaire et illégitime de cette autorité. Ainsi des textes placés sous le nom d'un apôtre, mais qui ne figuraient pas dans le canon apostolique de l'église, surtout les évangiles gnostiques, passaient pour des tentatives délibérées de falsification et de perversion des véritables textes apostoliques que l'église possédait. C'est, en fait, l'argument des premiers pères catholiques, Irénée, Tertullien et Hippolyte, contre les gnostiques, qui affirmaient posséder des textes apostoliques et détenir le droit à la succession apostolique. Tertullien, dans son *De praescriptione haereticorum*, formula la position anti-gnostique dans sa forme classique: seule l'église peut revendiquer la loi de prescription, puisqu'elle seule détient l'autorité des apôtres dès le début — les gnostiques n'entrant en scène que bien plus tard.

La recherche historique, bien sûr, a établi depuis longtemps l'impossibilité d'accréditer ces affirmations des premiers pères catholiques. Le soi-disant credo apostolique ne fut certainement formulé que vers la fin du deuxième siècle, et nulle origine ni autorité apostoliques ne sont jamais revendiquées pour tel des plus anciens credo, en dehors de celui qui se trouve développé dans le «credo apostolique» qui leur est postérieur. D'autre part, il est indéniable que toutes les listes qui démontrent la succession apostolique pour les principaux sièges épiscopaux sont fictives; elles furent créées pendant la deuxième moitié du deuxième siècle, et, dans chacun des cas, on ne peut attribuer une quelconque authenticité historique aux noms des premiers successeurs des apôtres. En fait, les premiers évêques de la première moitié du deuxième siècle que nous connaissons, comme par exemple Ignace d'Antioche et Polycarpe de Smyrne, ne revendiquent aucune succession apostolique.

En ce qui concerne les textes qui constituèrent plus tard le canon apostolique du Nouveau Testament, la question de leur origine apostolique est complexe. Les textes les plus anciens de ce canon sont les écrits de l'apôtre Paul; du moins, un certain nombre de ces textes sont généralement reconnus comme ayant été écrits par Paul lui-même. Paul, assurément, était un «apôtre» — en fait le plus important et le plus connu de la première génération du christianisme. Mais il ne fut ni un disciple de Jésus, ni l'un des «Douze». D'autre part, si plusieurs noms appartenant au cercle présumé des «Douze» sont mentionnés comme auteurs de textes néotestamentaires (Jean, Pierre, Matthieu), tous les historiens critiques et un grand nombre d'historiens conservateurs conviennent qu'aucun de leurs textes ne fut rédigé par l'un des premiers disciples de Jésus.

La tâche de la recherche historique, qui examine le premier développement de l'autorité apostolique, n'est pas facilitée par les tentatives visant à sauver au moins quelques bribes d'historicité de cette prétention, au demeurant mal fondée, à détenir une telle autorité. Il convient au contraire de reconstruire

d'une façon critique, en se basant sur toutes les sources disponibles, sources non-canoniques incluses, l'émergence de la notion de l'autorité apostolique aux débuts du christianisme. Qu'était-ce donc que «l'autorité apostolique» au début, et comment fonctionnait-elle?

II. *La fonction de l'autorité apostolique dans la première période*

Pendant la toute première période apostolique, c'est-à-dire à l'époque de la mission de Paul (et des autres jeunes missions chrétiennes), les trois expressions, «les Douze», «apôtres» et «disciples de Jésus», désignaient trois groupes différents. Cette dernière, «disciples de Jésus», c'est-à-dire du Jésus historique, n'était pas une désignation fixe et précise. Elle n'apparaît jamais dans la correspondance de Paul; des textes évangéliques plus anciens (par exemple Mc 2, 18) montrent qu'elle était utilisée dans l'église de la première période pour toute personne qui suivait les enseignements de Jésus³; et elle fut utilisée pour la première fois avec une signification spécifique dans l'évangile selon Marc (et par la suite dans les autres évangiles) pour les «douze disciples» de Jésus. Le terme «les Douze» est utilisé une seule fois par Paul (dans 1 Co 15, 5) pour désigner un groupe déterminé de personnes, celles auxquelles le Seigneur apparut avant d'apparaître à «tous les apôtres». Il est possible qu'il s'agisse d'un groupe choisi par Jésus lui-même; mais si ce fut le cas, il ne semble pas que ces Douze furent choisis en tant que missionnaires, à savoir en tant qu'apôtres, mais plutôt comme représentants des douze tribus d'Israël⁴. (Cela n'exclut pas, bien sûr, la possibilité que certaines personnes issues du cercle des Douze se soient aussi consacrées à des activités missionnaires, comme ce fut certainement le cas de Pierre.)

Par contre, le terme «apôtre» désignait tous les missionnaires chrétiens du temps de Paul. Ce cercle d'apôtres fut certainement bien plus large que le groupe des Douze, et l'utilisation de ce terme par Paul indique qu'était «apôtre» toute personne qui se consacrait à des activités missionnaires. Paul se conféra ce titre sans aucune hésitation et il nous a fourni des indices clairs nous permettant de supposer que les missionnaires qui s'opposèrent à lui en Galatie et ailleurs s'appelaient «apôtres» eux aussi. Parmi ceux-ci, on trouve les noms

³ En général, les «disciples» de Jésus dans les Evangiles Synoptiques donnent l'exemple pour suivre Jésus, c'est-à-dire qu'ils montrent une conduite chrétienne exemplaire. Dans l'Evangile selon Jean et dans les Actes des Apôtres, le terme «disciple» est, en général, synonyme de «croyant». Cf. K. H. RENGSTORF, «Μαθητής», *ThWNT* 4 (1942) 444-464. Alors que ce terme n'apparaît pas dans les épîtres du Nouveau Testament, Ignace d'Antioche s'en sert pour désigner ceux qui ont acquis un rang spécial d'allégeance à Jésus-Christ (*Eph.* 1, 2; *Mg.* 9, 1; surtout *Rom.* 4, 2). Dans Papias (chez Eusèbe, *Hist. eccl.* 3, 39) les «disciples du Seigneur» sont ceux qui suivirent Jésus pendant sa vie terrestre.

⁴ Cf. K. H. RENGSTORF, «δώδεκα», *ThWNT* 2 (1935) 325-328; voir aussi la littérature dans *ThWNT* 10, 2 (1979) 1061-1062.

de Barnabé (1 Co 9, 6), qui ne fut évidemment pas l'un des Douze, et même d'une femme, Junie (Rm 16, 7). Le critère pour l'utilisation légitime de ce terme était «d'avoir vu le seigneur» (1 Co 9, 1; cf. 1 Co 15, 9; Ga 1, 17). Paul lui-même fonda directement sur cette apparition du Seigneur sa légitimité pour ses activités missionnaires en tant qu'«apôtre appelé par Jésus Christ».

Cet emploi du terme apôtre continue même après Paul. La *Didachè*, bien qu'elle se présente, dans sa forme actuelle, comme l'œuvre des «Douze apôtres», parle de plusieurs missionnaires itinérants qui revendiquent ce titre (*Did.* 11, 3-6); et Ap 2, 2 parle de personnes qui se donnent ce titre «d'apôtres». La fonction de ces «apôtres» consistait à prêcher l'évangile et à organiser les adeptes de la nouvelle foi. Les épîtres de l'apôtre Paul, qui furent toutes écrites dans le contexte d'activités de ce genre, donnent une image vivante du travail exigé de ces apôtres: prêcher, enseigner, conseiller, voyager et visiter, envoyer des messagers et écrire des lettres. Pour Paul, et certes aussi pour d'autres apôtres de son temps (bien que ce ne fût pas le cas pour tous ses opposants), la fondation et la préservation de telles communautés est évidemment la tâche principale de la fonction apostolique. C'est ainsi qu'il écrit aux Corinthiens (1 Co 9, 1-2):

«N'êtes-vous pas mon œuvre dans le Seigneur? Si pour d'autres je ne suis pas un apôtre, pour vous du moins je le suis; car c'est vous qui, dans le Seigneur, êtes le sceau de mon apostolat.»

Cette fonction apostolique était reconnue et honorée, autant que rémunérée. Tout comme pour «l'homme divin», bien connu sur le marché religieux de l'époque, l'autorité de cette fonction pouvait être renforcée par l'accomplissement d'actes de puissance, tels les miracles, les exorcismes, les prédications habiles ou d'autres actes qui démontraient la possession de l'esprit divin. Bien que des actes de ce genre puissent parfois mener à l'acclamation publique d'un apôtre en tant que dieu révélé, comme l'histoire de Barnabé et Paul à Lystres (Ac 14, 8-13) le démontre, il ne semble pas que le nom de l'apôtre en tant que tel ait eu une autorité particulière. Au contraire, les apôtres exerçaient leur pouvoir divin «au nom du Seigneur» ou «au nom du Christ», tout comme Alexandre d'Abonotique dit qu'il était Glykon, c'est-à-dire la révélation d'Asklépios⁵. En outre, il semble que des traditions spéciales transmises aux croyants aient été légitimées non par le nom de l'apôtre, mais par le Christ en tant qu'initiateur de ces traditions; ainsi, par exemple, les mots d'institution de l'eucharistie (1 Co 11, 23).

Il existe cependant dans les épîtres de Paul un exemple indiquant que les apôtres pouvaient garantir par leur propre nom ce qui était transmis à leur disciples: 1 Corinthiens 1 démontre, en effet, que certaines personnes à Corinthe affirmaient que, puisqu'elles possédaient une sagesse spéciale, elles

⁵ LUCIEN, *Alexandre*, 18 et 39.

étaient en droit de s'identifier comme «appartenant» à tel ou tel homme: «j'appartiens à Paul», «j'appartiens à Apollos», «j'appartiens à Céphas», ou encore «j'appartiens au Christ». Le passage dans lequel Paul cite ces affirmations est considéré, en général, comme une preuve de l'existence des «partis» corinthiens. Il ne s'agissait pas toutefois de partis qui avaient chacun des points de vue politiques et théologiques différents. Paul critique tous ces partis pour la seule et même raison: ils prétendent détenir une sagesse spéciale qui est transmise et garantie par tel ou tel nom; cela, dit Paul, «réduit à néant la croix du Christ» (1 Co 1, 18), et, en plus, divise l'église en deux groupes, à savoir ceux qui peuvent se prévaloir de tels noms et de la possession d'une sagesse spéciale, et ceux qui ne le peuvent pas.

Il faut noter que Paul dit avec insistance, dans ce contexte, qu'il a baptisé très peu de personnes à Corinthe (1 Co 1, 14-17). Ainsi, la transmission de cette sagesse spéciale était-elle attachée au nom de la personne dont elle avait été reçue, et aussi, mais non de façon obligatoire, à la personne qui avait baptisé le bénéficiaire de cette sagesse. Mais on peut se demander si le fait de se rappeler le nom du baptiseur, c'est-à-dire du *mystagogue*, était l'élément principal. Comme l'indiquent les premiers chapitres de 1 Corinthiens, la question centrale n'est pas le baptême, mais la possession d'une sagesse spéciale. Par conséquent, la question qui se pose à nous consiste à connaître le caractère de cette sagesse et à déterminer son rapport avec les noms de certaines autorités apostoliques spécifiques.

La sagesse religieuse, dans le judaïsme aussi bien que dans le christianisme primitif, était transmise sous la forme de paroles. De toute évidence, ce n'est pas par hasard que Paul, dans 1 Corinthiens, fait référence aux paroles de Jésus bien plus souvent que dans toute autre de ses épîtres⁶. Par ailleurs, le langage de Paul dans 1 Corinthiens 1-4 est assez particulier. Ces chapitres, et ces chapitres seuls, dans toutes les épîtres pauliniennes, contiennent un certain nombre de termes qui ont des parallèles très étroits avec les paroles de sagesse des évangiles synoptiques et, comme nous allons le voir, avec celles de l'*Évangile selon Thomas*⁷. Il est vrai que Paul appelle cette sagesse que les Corinthiens affirment posséder «sagesse de ce monde» (1 Co 1, 20). Mais, pour les Corinthiens, ces paroles contenaient une sagesse salvatrice donnant la vie éternelle, remplissant le bénéficiaire d'une sagesse divine et le conduisant au Royaume. En fait, Paul parle des Corinthiens avec ironie, paraphrasant leurs prétentions: «Déjà vous êtes rassasiés! déjà, vous êtes enrichis! Sans nous, vous êtes devenus rois!» (1 Co 4, 8). Nous pouvons aussi supposer que

⁶ DAVID L. DUNGAN, *The Sayings of Jesus in the Churches of Paul*, Oxford 1971, 3-25, 83-99.

⁷ Cf. HELMUT KOESTER, «Gnostic Writings as Witnesses for the Development of the Sayings Tradition», dans Bentley Layton, ed., *The Rediscovery of Gnosticism* (Numen Supplement 41) Leiden 1980, 1. 244-50.

ces paroles étaient censées communiquer la «connaissance» (*gnosis*), étant donné que 1 Co 8 confirme de façon explicite que certaines personnes à Corinthe affirmaient détenir la «connaissance».

Si les traditions de telles paroles de sagesse étaient réellement connues à Corinthe, nous pouvons en déduire que les Corinthiens connaissaient une sorte d'autorité apostolique différente de la conception que Paul avait de son rôle en tant qu'apôtre de Jésus Christ. Pour Paul, l'autorité apostolique est l'autorité du fondateur dans son rapport avec toute la communauté. Les fondements sur lesquels cette autorité est établie sont la croix du Christ et la résurrection, et l'apôtre est chargé de proclamer cet «évangile». Le baptême est pour tout le monde l'acte d'incorporation dans cette communauté et chacun reçoit l'esprit saint par ce rite d'initiation (1 Co 12, 13). Pour certains chrétiens à Corinthe, par contre, l'autorité apostolique, et aussi l'autorité du Christ lui-même, est reliée à une tradition de paroles de sagesse transmises sous l'autorité de noms (Paul, Apollos, etc.) et communiquées dans l'acte du baptême: on reçoit le salut à travers la «connaissance» de ces paroles.

Ces gens de Corinthe qui s'opposent à Paul peuvent-ils être appelés «gnostiques»? C'est là une question débattue depuis longtemps par les historiens⁸. On ne peut pas mettre en doute le fait que *gnosis*, c'est-à-dire connaissance salvatrice et *sophia*, sagesse, devaient jouer un rôle central dans leur compréhension du salut. Ce qui fut sujet à controverse, c'est de savoir si cette connaissance doit être comprise comme étant analogue à la conception de la *gnose* telle qu'elle apparaît dans les sectes gnostiques du deuxième siècle. Par bonheur, cette question peut être réglée. La découverte de la bibliothèque de Nag Hammadi atteste l'existence d'une conception des paroles de Jésus, qui a des ressemblances très frappantes avec les croyances des Corinthiens, dans la mesure où ces paroles sont transmises sous l'autorité apostolique et communiquent la «connaissance» ou la vie éternelle.

III. *Les paroles de Jésus placées sous le couvert de l'autorité apostolique*

Le texte le plus connu de la bibliothèque de Nag Hammadi est l'*Évangile selon Thomas*, une collection de plus de cent paroles de Jésus, dont chacune est introduite, tout simplement, par les mots «Jésus dit». Nombre de ces paroles sont connues par ailleurs des évangiles synoptiques, d'autres restent non attestées jusqu'à ce jour ou existent seulement dans d'autres sources non-canoniques. Pour déterminer l'âge de l'*Évangile selon Thomas*, il est important de noter que les paroles de cet évangile ne dépendent pas, de toute évidence, de leurs parallèles canoniques. Par conséquent, on doit supposer que l'*Évangile selon Thomas*, du moins dans sa forme originale, est une

⁸ Voir au sujet de cette question HANS CONZELMANN, *Der erste Brief an die Korinther* (KEK 5) Göttingen 1981², 31-35.

collection indépendante de paroles de Jésus, qui fut composée dès le premier siècle.

Le fait que ces paroles ont été transmises sous le couvert de l'autorité apostolique est évident si l'on considère l'introduction à l'*Évangile selon Thomas*⁹:

«Voici les paroles apocryphes que Jésus le Vivant a dites et qu'a écrites Didyme Jude Thomas. Et Il a dit: Celui qui trouvera l'interprétation de ces paroles ne goûtera pas la mort.»

Il est très remarquable de trouver, comme introduction à un évangile, autre chose qu'un colophon destiné à distinguer un texte d'un autre. Aucun des évangiles canoniques n'a une telle introduction qui identifie son auteur avec un apôtre. Tout au contraire, comme l'*Évangile selon Marc* le démontre clairement, les évangiles canoniques sont censés être les évangiles de Jésus-Christ, et ils n'ont pas besoin d'une légitimation apostolique supplémentaire. Nous trouvons ainsi dans l'*Évangile selon Thomas* une conception de l'autorité apostolique qui est complètement absente des évangiles du Nouveau Testament. Cette conception cependant correspond à celle que les Corinthiens se font des paroles de sagesse vivifiantes placées sous l'autorité d'un apôtre.

Il est intéressant de remarquer qu'il existe aussi un certain nombre de parallèles très étroits entre les paroles de l'*Évangile selon Thomas* et les discussions de Paul sur l'enseignement de la sagesse à Corinthe. La deuxième parole de cet évangile dit:

«Jésus a dit: Que celui qui cherche ne cesse de chercher jusqu'à ce qu'il trouve, et quand il trouvera, il sera troublé, et, ayant été troublé, il sera émerveillé, et il régnera sur le Tout.»

Dans 1 Co 4, 8 Paul fait référence aux Corinthiens comme à ceux qui règnent déjà et qui sont déjà devenus rois. Par ailleurs, dans 1 Co 2, 9, Paul cite comme étant «écriture sainte» ce qui apparaît dans l'*Évangile selon Thomas* 17, comme étant une parole de Jésus:

«Jésus a dit: Je vous donnerai ce que l'œil n'a pas vu, et ce que l'oreille n'a pas entendu, et ce que la main n'a pas touché et (ce qui) n'est pas monté au cœur de l'homme.»

D'autres indices, dans les nouveaux textes gnostiques, montrent que les paroles de Jésus étaient transmises sous le couvert de l'autorité de certains apôtres qui sont explicitement nommés. Dans l'*Apocryphon de Jacques* (= *Epistula Jacobi apocrypha*) les paroles de Jésus et leur interprétation sont introduites de la façon suivante:

«Et ils étaient tous assis, [étant] ensemble, et ils se remémoraient ce que le Sauveur avait dit à chacun d'eux, soit en secret, soit ouvertement, et ils le

⁹ Les traductions de l'*Évangile selon Thomas* sont empruntées à Jacques-E. Ménard, *L'Évangile selon Thomas* (NHS 5) Leiden 1975.

fixaient dans les livres. Et j'(Jacques) écrivais ce qui est de [...] le Sauveur...»¹⁰.

L'*Apocryphon de Jacques* traite aussi de la question: comment peut-on obtenir la *gnosis* et la vie grâce à l'interprétation de paroles de Jésus, spécialement des paraboles? Comme dans l'*Évangile selon Thomas*, une telle tradition de paroles vivifiantes de Jésus est légitimée par le nom d'un apôtre, à savoir Jacques dans ce cas précis.

De telles références aux paroles de Jésus ne se limitent nullement à quelques documents gnostiques. On en trouve aussi dans les cercles chrétiens soi-disant orthodoxes, comme le montrent les fragments d'un texte écrit par l'évêque *Papias de Hiérapolis*, lequel vivait au début du deuxième siècle, et qui est conservé par Eusèbe. Dans l'un des fragments des *Exégèses des discours du Seigneur*, Papias dit ceci:

«Pour toi, je n'hésiterai pas à ajouter à mes explications ce que j'ai bien appris autrefois des presbytres et dont j'ai bien gardé le souvenir, afin d'en fortifier la vérité. Car je ne me plaisais pas auprès de ceux qui parlent beaucoup, comme le font la plupart, mais auprès de ceux qui enseignent la vérité; je ne me plaisais pas non plus auprès de ceux qui font mémoire de commandements étrangers, mais auprès de ceux qui rappellent les commandements donnés par le Seigneur à la foi et nés de la vérité elle-même. Si quelque part venait quelqu'un qui avait été dans la compagnie des presbytres, je m'informais des paroles des presbytres: ce qu'ont dit André ou Pierre, ou Philippe, ou Thomas, ou Jacques, ou Jean, ou Matthieu, ou quelque autre des disciples du Seigneur.»¹¹

Papias fait référence aussi à des textes de l'évangile, et ses références à l'*Évangile selon Marc* et aux «paroles» couchées par écrit par Matthieu sont les premières références à un évangile écrit que nous connaissons. Ce qu'il faut remarquer, c'est non seulement l'opinion quelque peu négative de Papias sur les évangiles écrits, par rapport à son évaluation très positive de la tradition orale, mais aussi le fait qu'il mentionne que ces évangiles sont écrits sous l'autorité d'un apôtre défini (Matthieu) ou sous le nom d'un disciple d'un apôtre (Marc, qui était le secrétaire de Pierre):

Dans tous ces témoignages, depuis les Corinthiens jusqu'aux évangiles gnostiques et à Papias de Hiérapolis, on trouve la même structure spécifique:

1. Des paroles (de Jésus) qui transmettent la sagesse et la vérité.
2. Ces paroles sont liées à l'autorité d'un apôtre particulier.
3. Leur possession et/ou bien leur interprétation transmettent la connaissance (*gnosis*) qui est nécessaire à la vie et au salut.

¹⁰ *Ep. Jac.* 2, 7-17. Traduction empruntée à M. MALININE, H.-CH. PUECH, G. QUISPEL, W. TILL, R. KASSER, *Epistula Jacobi Apocrypha*, Zürich 1968.

¹¹ Eusèbe, *Hist. eccl.* 3, 39, 3-4; traduction de G. Bardy, *Eusèbe de Césarée: Histoire Ecclésiastique* (SC 31) Paris 1952.

4. Ces paroles sont finalement rassemblées dans des livres qui sont censés avoir comme auteurs des apôtres et qui revendiquent explicitement une autorité apostolique spécifique.

IV. *L'interprétation des paroles et l'évangile gnostique*

Dans l'*Évangile selon Thomas*, on trouve une conception du salut par Jésus entièrement différente de celle où le salut est atteint par la foi en la proclamation de la mort et de la résurrection de Jésus, qui sont des événements salvifiques. Jésus n'est pas celui qui mourut et ressuscita, mais il est «le Vivant», vivant toujours dans ses paroles de sagesse. Paul dut rencontrer les mêmes enseignements à Corinthe. Ainsi, il souligne le pouvoir salvifique de la croix de Jésus comme la seule offre divine de salut :

«Pour moi, frères, quand je suis venu chez vous, je ne suis pas venu chez vous annoncer le mystère ¹² de Dieu avec le prestige de la parole ou de la sagesse. Non, je n'ai rien voulu savoir parmi vous, sinon Jésus-Christ crucifié» (1 Co 2, 1-2).

Pour Paul, le salut est l'événement eschatologique de la présence de la croix du Christ dans la proclamation. Il est réalisé dans la communauté des croyants et sera consommé dans l'avènement du Christ. Une fois la tâche de l'apôtre accomplie — fonder et organiser les églises — il ne reste plus d'autorité dans sa fonction ; et il n'existe pas non plus un rapport d'autorité apostolique avec les interprétations faites des paroles de Jésus. Ces interprétations peuvent fonctionner comme règles pour la communauté (avec une autorité limitée ! cf. 1 Co 7, 8-10) ; mais le fait d'analyser ou d'interpréter ces paroles n'ajoute rien au pouvoir de salut qu'ont l'évangile de la croix de Jésus et la résurrection ; et ce n'est pas l'affaire de l'apôtre que de s'en occuper.

Mais là où les paroles de Jésus sont les instruments principaux pour la communication du salut, deux éléments nouveaux et reliés l'un à l'autre apparaissent : 1° «l'évangile» devient l'interprétation des paroles de Jésus, et 2° l'apôtre s'établit comme une autorité durable.

1° Si les paroles donnent accès à la connaissance et à la vie éternelle, on doit les analyser et les interpréter. Ce faisant, les mots de Jésus deviennent mystères (μυστήρια), c'est-à-dire des paroles que seule la personne possédant l'esprit divin peut pénétrer pour en donner une interprétation vivifiante. Ce n'est pas par hasard que Paul, en réfutant l'enseignement de sagesse des Corinthiens, parle de sa propre proclamation en se servant du terme «mystère de Dieu» (1 Co 2, 1) — terme qu'il n'utilise nulle part ailleurs pour désigner l'évangile — et que juste après il mentionne «l'esprit» qui «scrute tout jusqu'aux profondeurs divines» (1 Co 2, 10).

¹² Le mot original est μυστήριον (avec Nestle-Aland, 26^e éd.) au lieu de μαρτύριον. Cf. G. BORNKAMM, «μυστήριον», *ThWNT* 4 (1942) 825; H. CONZELMANN, *Der erste Brief an die Korinther* (KEK 5) Göttingen 1981², 74.

2° L'apôtre assume le rôle de garant de la tradition et il devient l'interprète inspiré des paroles. Puisque les paroles sont les mots de Jésus, l'apôtre, de son côté, doit être un disciple personnel de Jésus; c'est là un autre élément qui ne joue pas de rôle dans la conception paulinienne de l'état d'apôtre. Dès lors que les paroles sont considérées comme évangile, on doit prendre en compte le fait que le Jésus terrestre n'est plus physiquement présent parmi ses disciples; des interprétations sont donc ajoutées aux paroles de Jésus et deviennent par la suite partie intégrante de la tradition vivifiante de ces paroles.

Le Nouveau Testament lui-même renferme des exemples de telles adjonctions. Dans Mc 4, 10-12 la parabole de Jésus sur le semeur est désignée explicitement comme «mystère du royaume de Dieu» pour laquelle une interprétation est requise. L'interprétation qui s'ensuit — sans doute une adjonction à la parabole originale — est présentée comme une instruction que Jésus donne à ses disciples en privé (Mc 4, 13-20).

On trouve quelque chose de très similaire dans la construction des discours basés sur des paroles traditionnelles ou bien des dialogues, dans lesquels des questions sont posées sur la signification des paroles, questions auxquelles Jésus répond. Des dialogues et des discours de ce genre sont bien connus de l'Évangile selon Jean. Un exemple manifeste est le dialogue avec Nicodème dans Jn 3. La première déclaration de Jésus: «En vérité, en vérité, je te le dis, à moins de naître à nouveau, nul ne peut voir le royaume de Dieu» n'est qu'une variante d'une parole traditionnelle, conservée dans une forme plus originale chez Justin, *Première Apologie* 61, 4: «à moins de renaître (ἀναγεννηθῆναι), nul ne peut entrer dans le royaume de Dieu». Jean introduit certains changements qui sont caractéristiques: «naître à nouveau» (γεννηθῆναι ἄνωθεν) remplace le plus ancien «renaître» (ἀναγεννηθῆναι), parce que cette formulation nouvelle peut être interprétée aussi comme «naître d'en haut», que Jean explique deux versets plus tard comme «naître d'eau et d'esprit». Dans le développement du dialogue qui s'ensuit, d'autres matériaux traditionnels sont utilisés. Quand Jésus dit (à la première personne du pluriel!): «Nous parlons de ce que nous savons et nous attestons ce que nous avons vu» (Jn 3, 11), il cite deux phrases d'une déclaration du credo de la communauté de Jean. En outre, une interprétation christologique de Nb 21, 9 est ajoutée: «Comme Moïse éleva le serpent au désert, ainsi faut-il que soit élevé le Fils de l'Homme, afin que tout homme qui croit ait par lui la vie éternelle» (Jn 3, 14-15).

Le meilleur exemple, dans la bibliothèque de Nag Hammadi, de développement de dialogues et de discours de ce genre est le *Dialogue du Sauveur*. Ce texte qui, dans sa forme actuelle, fut composé au cours du deuxième siècle, se sert d'un dialogue bien plus ancien, où le Seigneur parle avec ses disciples Jude, Matthieu et Marie, et où plusieurs aspects des paroles de Jésus sont explorés. En fait, il semble que ce dialogue plus ancien soit une élaboration systématique de la parole de Jésus qui est citée au début de l'*Évangile selon Thomas*:

«Que celui qui cherche ne cesse de chercher jusqu'à ce qu'il trouve, et, quand il trouvera, il sera étonné, et, quand il s'étonnera, il dominera, et, quand il dominera, il se reposera»¹³.

Ainsi le premier dialogue explore le thème de la recherche:

«Les disciples dirent:

«Seigneur, qui est-ce qui cherche et qui est-ce qui révèle?»

Le Seigneur dit:

«Celui qui cherche... révèle...»

Matthieu dit:

«Seigneur, lorsque je cherche et lorsque je parle, qui ... écoute?»

Le Seigneur dit:

«C'est celui qui parle qui écoute aussi, et c'est celui qui peut voir qui révèle aussi.»»

Ce passage dialogué cherche à établir le rôle du disciple comme celui qui écoute les paroles de Jésus, et qui devient ainsi, à son tour, celui qui révèle la sagesse aux autres, parce qu'il peut «voir», c'est-à-dire comprendre, les paroles de Jésus. Par ailleurs, dans ces dialogues de la bibliothèque de Nag Hammadi, un matériel provenant d'autres sources traditionnelles est inclus dans l'interprétation des paroles de Jésus, matériel qui devient ainsi partie intégrante de ces paroles. Dans le *Dialogue du Sauveur*, par exemple, on trouve premièrement un fragment d'un mythe de création, deuxièmement une liste de caractère sapientiel, plus ancienne que ces dialogues, sur les éléments du monde (le ciel et la terre, la lumière et l'obscurité, le feu, le vent et l'eau, puis des remarques sur le baptême), et finalement une vision du lieu élevé et de l'abîme, que Jésus explique par la suite aux disciples¹⁴.

Le rôle et l'autorité du disciple/apôtre sont importants pendant tout le développement de ces textes. Les disciples ne sont pas seulement ceux qui posent des questions, mais il leur arrive parfois aussi d'être loués pour leur perspicacité; cf. *Dialogue du Sauveur*:

(Se référant à plusieurs paroles) «Marie dit: «Alors, cela se rapporte à la méchanceté de chaque jour, et à le travailleur est digne de sa nourriture et à le disciple ressemble à son maître.»

Elle dit cela comme une femme qui avait compris entièrement.» (NHC III, 5, 1 139, 9-13).

Mais ce qui est plus important encore, c'est que le disciple/apôtre apparaît assez régulièrement comme auteur de ces textes, en même temps qu'il peut

¹³ Cette traduction se base sur la version grecque citée par Clément d'Alexandrie, *Strom.* 5, 14, § 96, et attribuée par lui à l'*Évangile des Hébreux* (*Strom.* 2, 9, § 45). Je crois que ceci est le texte original de la parole se trouvant dans l'*Évangile selon Thomas* ou, du moins la version que connaissait l'auteur du *Dialogue du Sauveur*.

¹⁴ Cette analyse est présentée de façon plus détaillée dans S. EMMET, H. KOESTER, E. PAGELS, *The Dialogue of the Savior* (NHS 26) Leiden 1984, 1-15.

jouer un certain rôle dans les textes eux-mêmes. C'est là une caractéristique des évangiles gnostiques qui les différencie des trois premiers évangiles du Nouveau Testament, lesquels ne tentent pas d'établir un apôtre comme auteur, que ce soit dans le titre, dans la narration ou dans le discours.

La seule exception notable à cette règle dans le Nouveau Testament est l'Évangile selon Jean. Bien qu'il ne s'y trouve pas d'introduction se référant à l'autorité d'un apôtre, le disciple «que Jésus aimait» — figure mystérieuse désignant apparemment l'auteur — apparaît à plusieurs reprises dans des passages décisifs du texte de l'évangile (Jn 13, 23; 19, 26; 20, 2); et cette figure est de nouveau introduite de façon explicite dans l'adjonction placée à la fin du texte (Jn 21). Là aussi on souligne le caractère véridique du témoignage de cet apôtre: «C'est ce disciple qui témoigne de ces faits et qui les a écrits et nous savons que son témoignage est véridique» (Jn 21, 24).

Si une telle prétention à posséder l'autorité apostolique est rare dans la tradition catholique primitive, elle représente la règle dans la tradition et dans l'interprétation des paroles de Jésus à l'intérieur des cercles chrétiens que l'on appelle «gnostiques». Ce que Ptolémée, l'élève de Valentin, dit à la fin de sa *Lettre à Flora* est caractéristique de la persistance de cette prétention gnostique à posséder une autorité apostolique:

«Car, si Dieu le permet, vous recevrez plus tard des éclaircissements plus précis sur leur principe et leur naissance, quand vous aurez été jugée digne de connaître la tradition des apôtres, tradition que nous avons reçue par voie de succession. En ce cas aussi, nous confirmerons nos conceptions par les paroles de notre Sauveur»¹⁵.

V. *L'église catholique et l'évangile gnostique apostolique*

Comment les églises, qui devinrent plus tard les «églises catholiques», répondirent-elles au défi que contenait la prétention des disciples gnostiques de Jésus à être en possession des interprétations authentiques des paroles de Jésus, garanties par l'autorité d'apôtres inspirés?

La conception qu'avait l'église catholique de l'autorité apostolique n'avait rien à voir avec la production d'un type quelconque de littérature, et certainement pas d'une littérature contenant des interprétations de paroles de Jésus. Assurément on gardait le souvenir des apôtres, Paul et Pierre surtout, et ils étaient honorés. Mais on se souvenait d'eux comme fondateurs d'Églises et comme martyrs. C'est ainsi qu'ils apparaissent dans la *Première Épître de Clément* et dans les *Épîtres* d'Ignace d'Antioche, écrites autour des années 100. L'apôtre Paul avait écrit des épîtres qui furent recueillies vers la fin du premier siècle. Mais lorsqu'elles sont citées et qu'on fait référence à elles, elles n'ont pas encore acquis le statut d'autorité «apostolique». *1 Clément* fait

¹⁵ Traduction reprise de G. QUISPEL, *Ptolémée, Lettre à Flora* (SC 24) Paris 1966, 73.

référence de façon plutôt fortuite à des choses écrites par Paul. Ignace se sert fréquemment de termes et de locutions des épîtres de Paul, et il le tient en grande estime; néanmoins, si Paul est un apôtre, c'est du fait de son martyre, et non grâce à un statut apostolique de ses épîtres¹⁶. On pouvait aussi se servir d'autres lettres, non écrites par un apôtre, pour l'édification des églises: l'évêque Denys de Corinthe, en écrivant aux Romains vers le milieu du deuxième siècle, parle ainsi de l'*Epître* de Clément de Rome aux Corinthiens:

«Aujourd'hui donc, nous avons célébré le saint jour du Seigneur et nous y avons lu votre lettre; nous la conserverons toujours pour la lire comme un avertissement, de même que la première lettre qui nous a été écrite par Clément.»¹⁷

On a supposé que, pour les églises catholiques primitives, l'autorité de chacun des apôtres s'était établie sur le fait que la fonction épiscopale se fondait sur cette autorité bien spécifique. Or Ignace d'Antioche portait un intérêt vital au renforcement de la fonction épiscopale; cependant, ses fréquentes références aux apôtres se limitent à des remarques générales, les désignant comme «*presbyterion* de l'église» (*Phld* 5, 1), et jamais elles n'établissent un rapport direct entre l'autorité d'un apôtre et une fonction ecclésiastique. Même le fameux passage *1 Clément* 42 sur les évêques et les diacres, qui furent nommés par les apôtres parmi les premiers-nés, ne peut être compris comme l'institution d'une fonction avec succession apostolique. L'accent est mis sur la fonction apostolique consistant à prêcher l'évangile, plutôt que sur celle consistant à tenir la barre ou à exercer une autorité disciplinaire. Ainsi, ce passage n'en dit-il pas plus que la référence aux évêques et aux diacres de Ph 1,1, prologue à une épître où Paul traite de la continuation de la prédication de l'évangile après son départ. Ni *1 Clément*, ni Philippiens 1 ne proposent une structure pour la transmission de l'autorité apostolique aux générations futures.

Une autre preuve frappante de l'incapacité où se trouvait l'église catholique primitive de revendiquer une autorité apostolique quelconque pour sa tradition, se trouve dans le livre des Actes des Apôtres. Quand on considère la peine que prit Luc pour établir le cercle des «Douze Apôtres», et aussi sa description des activités dotées de pouvoir divin des apôtres, surtout de Paul, on s'étonne que Luc ne cherche pas à faire de leur autorité un fondement soit pour les fonctions ecclésiastiques, soit pour des documents écrits. Le fait que Luc ne mentionne même pas les épîtres de Paul est évidemment bien connu.

La première référence à une autorité apostolique durable ne se rapporte pas à une fonction, mais plutôt à une tradition. C'est le cas dans Mt 16, 18: «Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise». Il est impossible d'interpréter

¹⁶ Ignace, *Eph.* 12, 2 et *Rom.* 4, 3; cf. aussi *1 Clem* 5, 5.

¹⁷ EUSÈBE, *Hist. eccl.* 4, 23, 11. Traduction de G. Bardy, *Eusèbe de Césarée: Histoire Ecclésiastique* (SC 31) Paris 1952, p. 205.

ce passage comme l'institution d'une fonction ecclésiastique, puisqu'on ne parle pas de successeur, et que l'autorité ecclésiastique finale est vue, dans Matthieu, comme étant dévolue à l'assemblée de la communauté entière (Mt 18, 15-18). Toutefois, Matthieu revendique l'autorité de la tradition apostolique pour son évangile; bien sûr, ce n'est pas sa propre autorité qu'il revendique, mais celle de Pierre, dont il semble qu'on se rappelle les activités missionnaires en Syrie dans l'église matthéenne. Que Matthieu ait utilisé des traditions sous l'autorité de Pierre, on en trouvera un autre indice dans les parallèles frappants entre son évangile et l'*Évangile selon Pierre* qui provient de Syrie.

Le seul évangile du Nouveau Testament qui, de manière explicite, tire des apôtres l'autorité de l'église et de ses interprétations du ministère de Jésus, est l'*Évangile selon Jean*. Les discours de cet évangile, qui, dans leur structure, sont très proches du développement de la littérature des évangiles gnostiques, appartiennent sans aucun doute à l'interprétation qui voit les paroles vivifiantes de Jésus comme le centre du message chrétien. A plusieurs reprises, on voit ressortir de ces discours la conception selon laquelle le salut s'obtient en acceptant et en comprenant les paroles de Jésus:

«Jésus leur dit:

«... C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien. Les paroles que je vous ai dites sont esprit et elles sont vie» (Jn 6, 63).

Et quand Jésus demande aux disciples s'ils veulent partir aussi, Pierre répond:

«Seigneur, à qui irons-nous?

tu as les paroles de la vie éternelle» (Jn 6, 68).

Dans une formulation très analogue à l'introduction de l'*Évangile selon Thomas*, Jésus dit:

«En vérité, en vérité, je vous le dis, si quelqu'un garde ma parole, il ne verra jamais la mort» (Jn 8, 51).

Et dans un autre passage:

«Si vous demeurez dans ma parole, vous serez vraiment mes disciples, vous connaîtrez alors la vérité et la vérité vous rendra libres». (Jn 8, 31).

En même temps, l'*Évangile selon Jean* investit les apôtres d'une autorité spéciale. Le Paraclet, Esprit de Vérité, leur est envoyé après le départ de Jésus. Il conduira les disciples vers la vérité tout entière et leur expliquera ce que Jésus a dit (Jn 14, 25-26; 16, 7-11). Quand Jésus leur parle de son retour en tant qu'Esprit de Vérité, les disciples comprennent que Jésus ne leur parle plus dans un discours mystérieux (παροιμία), mais dans un langage clair (παρησία, Jn 16, 29). L'interprétation de ses paroles à travers l'Esprit est ainsi la révélation pour les générations futures, son autorité réside dans les disciples qui possèdent cet Esprit, et Jn 20, 22 dit explicitement que Jésus conféra l'Esprit Saint aux disciples après sa résurrection. L'appendice à l'*Évangile* (Jn

21) confirme cette autorité apostolique et la revendique précisément pour le disciple qui est le garant de la vérité de cet évangile (Jn 21, 24).

L'émergence de cette conception de l'autorité apostolique provient d'une tradition gnostique et d'une interprétation des paroles de Jésus, adaptée par l'auteur de l'Évangile selon Jean à ses fins particulières. Il a cherché à concilier cette tradition gnostique des paroles avec la proclamation de la croix, pour que le Jésus qui possédait les paroles vivifiantes fût le même que le Jésus glorifié sur la croix. Mais il ne paraît pas que l'Évangile selon Jean ait eu une influence directe sur le développement de l'autorité apostolique dans l'église catholique. Pendant le deuxième siècle, ce furent surtout les Gnostiques qui s'en servirent, et ce furent les théologiens gnostiques qui, les premiers, écrivirent des commentaires de cet évangile.

L'émergence progressive de la conception de l'autorité apostolique se fit dans la tradition des églises de Paul. Dans ce cas aussi, on peut constater le rapport très étroit avec la théologie gnostique, et peut-être même avec l'interprétation gnostique de Paul comme l'autorité apostolique pour les textes transmis sous son nom. Les débuts de ce développement sont visibles dans l'Épître aux Ephésiens. Son auteur se sert de la terminologie gnostique, qui désigne le message chrétien comme «Mystère» (μυστήριον) devant être interprété, mais le terme «mystère» ne désigne plus les paroles de Jésus. C'est plutôt l'évangile de Paul qui est désigné ainsi :

«Dieu m'a dispensé la grâce qu'il m'a confiée pour vous, m'accordant par révélation la connaissance du Mystère, tel que je viens de l'exposer en peu de mots : à me lire vous pouvez vous rendre compte de l'intelligence que j'ai du Mystère du Christ, ... comme il vient d'être révélé maintenant à ses saints apôtres et prophètes dans l'Esprit» (Eph 3, 2-5).

Tous les éléments de la conception gnostique de l'autorité apostolique sont ici présents : la médiation à travers la révélation, la fixation dans des textes écrits (les épîtres de Paul), la pénétration dans les mystères du Christ et l'interprétation par les apôtres qui sont en possession de l'Esprit. Le développement ultérieur de ce transfert de la conception d'autorité apostolique aux épîtres de Paul ne peut pas être élaboré davantage ici. Mais l'épître aux Ephésiens marque le début de l'établissement de la seule et unique autorité apostolique tangible pour les jeunes églises catholiques, à savoir l'ensemble des épîtres de Paul. Le terme «L'Apôtre,» tel qu'il est utilisé au deuxième siècle, veut dire : Paul et ses épîtres. La première tentative d'établir un canon de documents écrits sous l'autorité apostolique — le canon de Marcion — se base sur cette conception des épîtres de Paul ; et si l'Évangile selon Luc fut inclus dans ce canon de Marcion, c'est seulement parce qu'il correspondait à l'évangile de Paul. En soi l'Évangile selon Luc n'avait pas d'autorité apostolique.

Dans la canonisation finale du Nouveau Testament, ce fut encore une fois l'autorité établie de «l'Apôtre», c'est-à-dire l'ensemble des épîtres de Paul,

qui donna une légitimité à l'inclusion d'autres évangiles et d'autres textes (d'abord Hébreux, dont on pensait que Paul était l'auteur, puis les Epîtres Catholiques, dont chacune était censée être écrite par un «apôtre»). C'est à cette époque seulement, à la fin du deuxième siècle, que l'autorité apostolique fut aussi établie pour la fonction épiscopale à travers la compilation de listes de succession pour les sièges épiscopaux majeurs. Mais la conception de l'autorité apostolique que l'on applique alors au canon et aux fonctions de l'église catholique primitive, est due, en fin de compte, à l'interprétation des paroles de Jésus dans les premières étapes de la théologie gnostique.